

FCO : la 3^e vague

Octobre 2023. Après 2008 et 2015, la région Nouvelle-Aquitaine commence à être touchée par la fièvre catarrhale ovine. Nous vous proposons dans cette lettre un état actuel des connaissances.

Identifiée dans l'Aveyron en août, la FCO de sérotype 8 se dissémine progressivement sur le territoire. Il s'agit d'un nouveau variant du sérotype 8, différent de celui qui a touché les troupeaux en 2008 et 2015. Un sérotype 3 est également déclaré aux Pays Bas, en Belgique...

Toujours les Culicoïdes

Ce sont les mêmes types de moucheron hémato-phages que lors des deux premières vagues, les Culicoïdes, qui véhiculent le virus responsable de cette maladie. Les femelles piquent les ovins afin de pouvoir se reproduire. Leur activité est essentiellement nocturne et maximale au-dessus de 14 °C. Le risque est donc fortement diminué lorsque les températures sont proches de la gelée.

Les mêmes symptômes

Chez les ovins, la maladie se traduit par une forte fièvre, des gonflements en particulier au niveau de la tête, des écoulements nasaux et des salivations excessives. Des boiteries, amaigrissements et raideurs ont également été observés. Les taux de mortalité des adultes, brebis et béliers, sont importants.

IMPORTANT

En cas de doute, il est impératif d'alerter son vétérinaire sanitaire. La Fièvre Catarrhale Ovine est une maladie à déclaration obligatoire. De plus, il vous indiquera le traitement à mettre en œuvre. L'apport de soins rapides aux animaux malades atténue considérablement les conséquences de la maladie.





**LES BREBIS EN BON ÉTAT SONT PLUS
RÉSILIENTES FACE À LA FCO : ELLES
SUPPORTENT MIEUX LA MALADIE**

Les limites de la désinsectisation

La protection des animaux par un insecticide adapté (Deltaméthrine) est de courte durée selon de récentes études : entre 7 et 10 jours.

De plus, les effets sur l'environnement ne sont pas neutres. Cependant, afin de ne pas disséminer la maladie, la désinfection du matériel de transport des animaux est utile.

➔ **POUR PLUS D'INFOS**
> **CLIQUEZ ICI**

Vacciner

La probabilité d'avoir des animaux immunisés contre la FCO dans le troupeau semblant faible, la vaccination avant qu'il ne soit impacté reste la meilleure solution, comme lors des précédents passages du virus. Le troupeau est ainsi protégé pendant un an. Son coût (environ 2 € la dose pour le vaccin en une seule injection) n'est pas pris en charge par l'état. Les béliers sont à vacciner en priorité. Attention : renseignez-vous auprès de votre vétérinaire sur la disponibilité des vaccins.

Rentrer les béliers en bergerie

Afin de préserver les béliers non vaccinés, il est conseillé de les rentrer en bergerie. Affaiblis et amaigris, 90 % de ces mâles positifs à la FCO se sont en effet révélés stériles dans les mois qui ont suivi lors de la première vague.

La MHE : peu pathogène chez les ovins

Les premiers foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) ont été déclarés en France en septembre 2023 dans des élevages de bovins du sud-ouest. Cette maladie infectieuse due à un virus est transmise exclusivement par des moucheron du genre Culicoïdes, comme pour la fièvre catarrhale ovine. Les signes cliniques de la MHE sont très proches de ceux de la FCO. Les ovins sont réceptifs au virus, c'est-à-dire qu'ils peuvent s'infecter. Mais ils ne présenteraient pas de signes cliniques. Ils ne seraient donc pas malades. Cela demande toutefois d'être confirmé.

> **PROCHAINE LETTRE EN DÉCEMBRE 2023**

Document réalisé par les vétérinaires des structures adhérant au CIIRPO des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Membres du comité de rédaction de cette lettre : Myriam Doucet (Idele), Laurent Saboureau (Alliance Pastorale), Boris Baubet (GDS Creuse), Elisabet Sanchez (CDAAS).

Relecture : Pierre Auteif (praticien à Bellac).

Coordonné et rédigé par Laurence Sagot (CIIRPO/Idele).

Avec le soutien financier de :

